



Date	25 février 2026
Heure	9 h 30 à 11 h 30
Lieu	Centre de formation professionnelle - Val-d'Or Local 121-B, 700, boul. des Pins, Val-d'Or
Présences	<ul style="list-style-type: none">> Environnement — Luc Bossé, directeur général, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie> Environnement — Julie Marchal, étudiante à la maîtrise en génie minérale, membre du comité SER-UQAT (à distance)> Formation et emploi — Martin Vigneux, directeur, Centre de formation professionnelle (CFP) - Val-d'Or> Formation et emploi — Julie Turgeon, conseillère en développement professionnel, Vision Travail> Économique — Érik Frenette, administrateur, Chambre de commerce de Val-d'Or> Municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-de-l'Or — Lawrence Gervais, aménagiste – volet développement durable> Ville de Val-d'Or — Michaël Ross, coordonnateur en environnement, Service permis, inspections et environnement> Villégiateurs du Lac Bonnefond — Isabelle Desforges> Villégiateurs du Lac Bonnefond — Richard Paquin> Communautaire, santé et services sociaux — Anna Dagenais, directrice adjointe, La Piaule> Économique — Chantal Hamelin, commissaire industrielle, Corporation de développement industriel de Val-d'Or> Citoyen de la ville de Val-d'Or — Régis Côté
Fresnillo plc	<ul style="list-style-type: none">> Chantal Dancose, directrice des Relations avec les communautés et du Développement durable> Stéphanie Trépanier, agente de liaison
MU Conseils	<ul style="list-style-type: none">> Jessica Prescott, conseillère principale (animation)> Kristina Maud Bergeron (prise de notes)
Absences	<ul style="list-style-type: none">> Communautaire, santé et services sociaux — Mélanie Perreault, directrice générale, Centraide Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec> Utilisation récréative du territoire — Claude Arsenault, président, Club de motoneige de Val-d'Or> Paroisse de Senneterre — Antoine Durand-Saddier, élu municipal
Observation	<ul style="list-style-type: none">> Louise Bryce, Chargée de projet en formation minière, Bureau de développement partenarial et Pôle d'enseignement supérieur dans le secteur minier, UQAT

Faits saillants de la rencontre

- > L'acquisition de Probe Gold Inc. par Fresnillo plc s'est finalisée le 21 janvier dernier. L'entreprise a des valeurs ESG affirmées.
- > Les principaux résultats des études de référence sur le climat sonore et sur la qualité de l'air ont été présentés. Il y a déjà des dépassements de normes pour le bruit à proximité des routes. Les niveaux sonores maximum autorisés étaient respectés au lac Bonnefond. La qualité de l'air mesurée à l'été 2025 était bonne et ne présentait pas de dépassement des normes.
- > Les résultats de l'autoévaluation du CIM sur ses travaux de la première année sont très bons.
- > La charte du CIM a été adoptée avec les modifications apportées pour qu'il puisse jouer le rôle d'un comité de suivi des baux miniers et des concessions minières détenus au Québec par la division canadienne de Fresnillo plc.
- > Plusieurs idées ont été formulées par les membres pour tenir une assemblée publique inclusive, accessible et intéressante.

Mot de bienvenue, objectifs de la rencontre et tour de table

Jessica Prescott ouvre la rencontre à 9 h 37 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Un tour de table rapide est fait, invitant les gens à communiquer des nouvelles de leur milieu.

Chez Vision Travail, le développement de services aux entreprises est en cours et occupe l'équipe.

Au CFP, les élèves sont au rendez-vous, en particulier dans le secteur minier.

Julie Marchal nous informe qu'elle termine bientôt ses études de maîtrise et est à la recherche d'un emploi.

Le projet d'ordre du jour est présenté et les membres signifient leur approbation. Kristina Maud Bergeron demande et obtient l'autorisation d'enregistrer la rencontre aux fins de compte rendu.

Suivis des points soulevés lors de précédentes rencontres

Jessica Prescott indique que les points identifiés au cours des précédentes rencontres comme nécessitant des suivis seront traités au fil de la présente réunion.

Mise à jour sur le projet minier Novador

Chantal Dancose fait une mise à jour du projet minier Novador.

Le premier point concerne l'acquisition de Probe Gold Inc. par Fresnillo plc (Fresnillo). L'offre d'achat avait été déposée à la fin octobre 2025. Fresnillo est le premier producteur d'argent primaire au monde et principal producteur d'or du Mexique. Cotée aux bourses de Londres et du Mexique, Fresnillo possède plusieurs mines, mais encore aucune au Canada. Le processus d'acquisition s'est conclu le 21 janvier 2026. Probe Gold devient la division canadienne de Fresnillo. En plus de quelques mines en opération, l'entreprise possède divers projets en exploration au Mexique, au Chili et au Pérou. La transaction avait une valeur de près de 800 millions de dollars. Fresnillo a acquis Probe Gold pour que le projet minier Novador puisse voir le jour.

Les valeurs de Fresnillo sont la confiance, la responsabilité, le respect, l'intégrité et la fidélité. Le département ESG est important dans l'entreprise. Chantal Dancose donne des exemples traduisant l'engagement de l'entreprise envers les bonnes pratiques ESG.

Elle réitère que les lois et règlements québécois et canadiens seront évidemment respectés. L'équipe de Val-d'Or demeure en place.

Question : Qu'arrive-t-il aux claims et autres droits miniers qui étaient au nom de Probe?

Réponse : Tous les droits miniers appartenant à Probe Gold sont maintenant devenus la propriété de Fresnillo.

Q : Où se trouve le siège social de Fresnillo?

R : À Mexico, au Mexique.

Q : Est-ce qu'il y a des barrières de langue?

R : Les dirigeants de Fresnillo parlent plusieurs langues; certains apprennent déjà le français. Les rencontres sont le plus souvent en anglais, comme avant chez Probe Gold.

Le second point de la mise à jour sur le projet concerne les études de référence sur le climat sonore et sur la qualité de l'air. Elles ont été réalisées par la firme de consultants GHD. Pour obtenir un état de référence représentatif des conditions actuelles, il est nécessaire d'avoir des mesures prises sur le terrain. Cela a été fait à l'été 2025 et il y a des résultats préliminaires. Chantal Dancose précise qu'une présentation plus technique pourra être faite s'il y a un intérêt du CIM. Elle se concentre pour l'instant sur ce qui ressort des résultats.

Le plan de travail pour le **climat sonore**, élaboré en conformité avec les exigences gouvernementales, a prévu des mesures à six emplacements dans chaque direction autour du site du projet, dont un au lac Bonnefond. Selon la catégorie de zonage de la note d'instructions 98-01 *Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent* du MELCCFP (2006), le projet est en zone 1, soit la catégorie la plus sensible parmi les quatre niveaux existants. Les résultats révèlent que des dépassements des critères de jour et de nuit sont déjà constatés, notamment à proximité des routes 113 et 117. Au lac Bonnefond, les niveaux actuels mesurés demeurent sous les critères en vigueur tant le jour que la nuit.

Au niveau fédéral, les exigences en matière de bruit sont différentes. Santé Canada recommande d'évaluer le bruit généré par les projets en phase d'exploitation à l'aide de l'estimation de l'augmentation du pourcentage de personnes fortement gênées (%HA). Au niveau municipal, la ville de Val-d'Or a un règlement, soit le règlement 2024-34 – Règlement concernant les nuisances, la paix, le bon ordre et les endroits publics (2024), mais aucune limite sonore numérique spécifique n'est prévue. Ce sera le critère le plus restrictif qui s'appliquera, pour respecter toutes les réglementations.

Question : Est-ce que vous pouvez changer de zone en cours de projet?

Réponse : Non, la zone est établie en fonction des usages.

Q : Ces données seront déposées, vous allez devoir les respecter?

R : Les études de référence sont transmises au gouvernement via l'étude d'impact, mais elles

servent avant tout à faire de la modélisation sur le bruit émis par le projet et les mesures d'atténuation à mettre en place, en considérant les sources émettrices ponctuelles et continues. Il faut comprendre que les dBA ne s'accumulent pas : si j'é mets un bruit, il se confond avec l'ambiance sonore existante. Une source de bruit est plus perceptible par l'oreille si l'environnement est calme par rapport à s'il est déjà bruyant.

Q : Les instruments à implanter au site ont-ils déjà été sélectionnés?

R : Oui, il y aura des programmes de surveillance et suivi concernant le bruit. S'il y a plus de bruit que prévu, des mesures correctrices seront prises rapidement. Les modèles aident à prévoir les mesures à mettre en place dès le début du projet, mais la situation sera ajustée en fonction de la réalité du terrain.

Concernant la **qualité de l'air**, trois emplacements ont été retenus pour les mesures. Ils ont été choisis selon les vents dominants, entre autres choses, ce qui est surtout important pour les poussières. Les mesures ont été faites l'été, car souvent, les conditions atmosphériques sont de moindre qualité.

Toutes les mesures de contaminants sont inférieures aux critères et normes tant fédéraux que provinciaux. Toutes les concentrations initiales mesurées sont inférieures aux valeurs limites.

Commentaire : Cela va dans le sens de ce qu'on pensait au lac Bonnefond. C'est calme et il y a du bon air!

Question : Pour l'eau, est-ce la même chose?

Réponse : Le rapport est en production pour l'état de référence de la qualité des eaux de surface. Tous les cours d'eau n'ont cependant pas été inclus dans l'étude, en raison de la superficie importante du site du projet. Une bonne représentation a toutefois été incluse dans l'étude de référence.

Q : Est-ce qu'on aura aussi de l'information sur les puits et la nappe phréatique?

R : Un courriel a été envoyé aux propriétaires du lac Bonnefond. Avec leur autorisation, il y aura un échantillonnage des puits et les résultats leur seront fournis. Il est important d'avoir un état de référence.

Q : Quand l'étude hydrogéologique de référence est-elle prévue? Aura-t-on des données sur l'abaissement de la nappe?

R : Des mesures sont faites depuis plusieurs années sur le site du projet, avec une mise à jour annuelle. La plupart des forages sont aménagés ensuite en puits d'observation pour avoir des données de référence. On en avait près de 90 en 2025. Les études hydrogéologiques de référence seront utilisées dans le cadre de l'étude d'impact du projet.

C : Il y avait le Forum régional Eau potable la semaine dernière. Au cours du forum, il a été mentionné par un expert en hydrogéologie qu'auparavant, le cône de rabattement, qui était considéré pour comprendre la manière dont les eaux souterraines allaient être impactées, était très grand, et que maintenant, il est plus restreint. Cela vient du fait que l'impact sur la nappe est beaucoup moins grand qu'on ne le pensait. Les modèles se raffinent.

R : Les modèles prévisionnels entraînent parfois une surestimation des impacts. La perception est influencée par cela. Les modèles sont raffinés et revisités régulièrement pour les rendre plus réalistes.

Il reste important de faire des mesures de suivi de terrain pour confirmer les prévisions des modèles et il est préférable de surestimer plutôt que de sous-estimer les impacts, d'où la nature conservatrice des modèles.

Q : Les mesures de qualité de l'air ont-elles été faites pendant les feux de forêt?

R : Les mesures ont été faites à l'été 2025. S'il y avait eu des feux, cela aurait influencé les mesures. Il aurait fallu les contextualiser.

Résultats de l'autoévaluation et bilan annuel du CIM

Kristina Maud Bergeron présente les résultats de l'autoévaluation qu'ont faite les membres du CIM via un sondage en janvier. L'ensemble des résultats est très bon, tant sur le contenu que sur le format des rencontres. Les sujets d'intérêt ont bien été notés.

Ces résultats feront partie du bilan des activités de la première année du CIM. La table des matières du bilan est brièvement présentée. Le bilan sera circulé aux membres pour leur approbation, afin qu'il puisse ensuite être affiché sur le site de Novador, avec les comptes rendus du CIM.

Présentation des modifications proposées à la charte

Kristina Maud Bergeron explique les modifications qui sont soumises à l'approbation du CIM pour rendre celui-ci conforme aux règles qui s'appliquent aux comités de suivi des baux miniers et des concessions minières. C'est un sujet dont le CIM avait discuté en novembre. Il est entendu qu'un point sera ajouté à l'ordre du jour d'une des rencontres du CIM chaque année pour que celui-ci remplisse cette fonction de comité de suivi.

La charte telle que modifiée est adoptée par consensus. Elle est jointe à ce compte rendu.

Discussion sur les éléments à prendre en considération pour une assemblée publique réussie

Jessica Prescott consulte le CIM afin d'obtenir leurs recommandations sur les éléments à considérer pour organiser une assemblée publique de présentation du projet au grand public, possiblement à l'automne à Val-d'Or.

Format et formule

- Privilégier une formule 4 à 8, avec une présentation du projet en milieu de plage horaire, plutôt qu'une assemblée traditionnelle avec micro ouvert, afin d'éviter que le temps de parole soit monopolisé par un petit nombre de personnes et laisse peu de place aux questions sur le projet.
- Prévoir des kiosques avec supports visuels et vidéos pour faciliter les échanges individuels et présenter les étapes du projet de façon concrète.
- Réserver la formule café-rencontre (plus intime) pour la période précédant ou pendant la construction, à l'intention des riverains.
- Prévoir une prise de parole d'un représentant du CIM lors de la présentation.

Lieux et dates

- Tenir deux évènements : un à Val-d'Or et un à Senneterre, pour rejoindre les personnes qui circulent sur le territoire et offrir deux emplacements.
- Cibler la fin septembre, en évitant la rentrée scolaire et les périodes de chasse.
- Le samedi après-midi pourrait favoriser la participation des familles.

Participation et inclusion

- Offrir plusieurs modalités pour soumettre des questions : boîte à questions, lien dans l'invitation, ou soumission par cellulaire sur place — avec réponses intégrées à la présentation, en séance de questions ou par courriel par la suite.
- Mobiliser les organismes du territoire pour rejoindre les clientèles plus vulnérables.

Diffusion

- Utiliser tous les moyens disponibles pour rejoindre le plus grand nombre : réseaux sociaux, publipostage, journaux, bulletin municipal, etc.

Dates des prochaines activités

Les dates du 6 et 7 mai ont été évoquées. Un sondage sera envoyé pour déterminer une date pour la prochaine rencontre et une visite du site.

Varia

Chantal Dancose indique qu'Avril Jobin est une nouvelle employée qui travaillera sur le projet Novador comme coordonnatrice en environnement.

Clôture de la rencontre

Il est précisé par Jessica Prescott que le compte rendu non nominatif sera envoyé pour révision par les membres du CIM. Après intégration des éventuelles modifications, il sera ensuite rendu disponible publiquement sur le site web du projet minier Novador.

Chantal Dancose remercie chaleureusement les membres du CIM de leur disponibilité et leur participation.

La rencontre se termine à 11 h 33.